



Composition et modalités/critères de recrutement de l'encadrement de direction et d'animation, et du personnel technique composant le cadre de vie du séjour. Politique de formation mise en place (séjours de vacances)

Les différents éléments et informations organisationnelles et techniques, propre à chaque séjour proposé, sont intégrés dans chaque pochette séjour et mentionnés dans le mémoire technique/justificatif correspondant.

I/ Informations sur les centres proposés

Les centres proposés sont:

- Des centres permanents Odcvl, fonctionnant à l'année (centre des Coussoules à Leucate la Franqui, **centre du Pont du Metty à la Bresse**, centre de la Mauselaine à Gérardmer, centre le chalet d'Artimont à la Bresse, centre la Fermeraie à Luttenbach près Munster, **centre le Manoir à Argueil**, centre Steredenn à Douarnenez, centre du Chatelret à Vars Ste Marie, centre du haut du Tôl, centre de Laudinie à la Fouillade, centre semi-permanent du Verdon sur mer, ..). Odcvl en est propriétaire et gestionnaire à l'année. L'entretien et le fonctionnement permanent du cadre de vie de ce centre permanent Odcvl est assuré par un personnel technique et professionnel embauché sous contrat CDI ou CDD, et par un binôme de direction de structure embauché également sous contrat CDI.

II/ Encadrement des séjours

Les séjours de vacances sont dirigés :

- Soit par un des membres du binôme de direction permanent : les directeurs de la structure ou leur adjoint pédagogiques (sous contrat CDI). Ils sont titulaires du BAFD.
- Ou soit par des directeurs extérieurs titulaires du BAFD et issus de l'Education Nationale ou d'organismes de formation. **Travail saisonnier, ils sont embauchés sous contrat d'Engagement éducatif, qui prend en compte la nouvelle réglementation en terme de temps de travail, congés et repos compensatoire.** Plus de 80 % de nos directeurs, repartent chaque été et cela depuis plusieurs années. Ceci est révélateur l'engagement permanent de ces porteurs de projet à la réussite de nos missions éducatives et sociales. Certains dirigent également des formations internes (BAFD, BAFA), et forment à leur tour de futurs directeurs. Ils bénéficient également de temps de formation et de préparation, bilan, évaluation afin d'organiser au mieux les séjours et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration permanente.

Les séjours de vacances sont encadrés :

- Des animateurs BAFA, qui sont **soit issus de notre Parcours de formation BAFA interne Odcvl**, intitulé « *parcours d'engagement Odcvl* » (les objectifs et les modalités sont définis dans le document en annexe), et qui a permis la constitution d'un vivier depuis 4 ans de 100 animateurs sensibilisés aux valeurs et au fonctionnement Odcvl, **ou soit issus de la Base Ressources Animateur** (fichier interne Odcvl tenu à jour et proposant des candidatures spontanées ou cooptées, et des candidatures dans différentes catégories : surveillant de baignade, adjoint, permis bateau ; spécialisation....). **Travailleur saisonnier, ils sont embauchés sous contrat d'Engagement éducatif** (voir exemple de contrats dans la pochette mémoire technique général) **qui prend en compte la nouvelle réglementation en terme de temps de travail, congés et de repos compensatoire.**
- L'encadrement des activités spécifiques (nautiques équitation..) en conformité avec la législation, est assuré par des intervenants professionnels, spécialisés et diplômés (Brevet d'état). Ils ont tous leur carte professionnelle. Ils sont partenaires d'Odcvl toute l'année, et interviennent sur les séjours de vacances